

# BULLETIN D'ÉCHANGE DES SIGNATAIRES DU TEXTE « LE DROIT DE GREVE N'EST PAS NEGOCIABLE »

numéro 6 – septembre 2007

Pour toute correspondance : François FERRETTE, 48 rue du Val Noble 61000 Alençon  
[syndicalisme@le-militant.org](mailto:syndicalisme@le-militant.org)

## RENCONTRE DES SIGNATAIRES DIMANCHE 16 SEPTEMBRE à 13h30 CAIRN – 18 rue Victor Massé Paris 9<sup>e</sup> Métro Pigalle

Ils ont confirmé leur présence :

François FERRETTE, Stéphane FUSTEC, Vincent PRESUMEY, Louis & deux camarades du GAN, Emile FABROL, Olivier DELBEKE, Jean POUSSIN, Claude MONNIER, Renaud CHENU, Pascal CONTEJEAN...

### Analyse

## "Indignité" ! Il a dit "indignité" !



Vincent PRESUMEY

Pour M. Sarkozy, les régimes spéciaux de retraite sont donc une "indignité". Tous les médias à l'unisson y vont de leur couplet non seulement pour nous convaincre que ces régimes de retraites sont vraiment une infamie, mais surtout pour nous convaincre que c'est ce que nous pensons : "les Français" souhaiteraient assidûment qu'on supprime les "privilèges" des électriciens, gaziers,

cheminots et marins, avant de s'en prendre aux fonctionnaires et finalement à l'ensemble des salariés qui, comme chacun sait, quoique majoritaires, sont certainement des "privilégiés" par rapport aux exploiters véritables qui se font croire qu'ils produisent les richesses et sont les seuls à travailler !

L'"indignité", ce n'est donc pas le fait que, depuis des décennies, les régimes de retraites des salariés compensent les caisses déficitaires des non salariés où les revenus des plus riches échappent largement aux cotisations. L'"indignité" ce ne sont pas les centaines de milliards d'euro créés continuellement depuis la crise financière de cet été par les banques centrales, Banque Centrale Européenne en tête, pour aider banques et financiers à avoir "confiance". L'indignité, ce seraient les droits maintenus des cheminots, des électriciens, des gaziers et des marins ! Ce serait aussi ce qu'il reste de ceux des fonctionnaires puisque, au dire de M. Santini, secrétaire d'Etat à la Fonction publique, le Code des pensions est une "sorte de régime spécial" : le calcul de la retraite sur les 25 "meilleures" années et non sur les six derniers mois pointe son nez.

**Rétablissons la vérité.** Les régimes "spéciaux" sont surtout "spéciaux" du fait que ce qui était un droit commun -le calcul de la retraite sur les années

de fin de carrière, les 37,5 annuités, le droit à la retraite à 60 ans- s'est progressivement limité à ces travailleurs qui représentent un peu plus de 9% de l'ensemble des salariés. En 1993 **Balladur** a commencé à casser le régime de retraite des travailleurs du privé, la majorité des salariés, passant notamment des 37,5 aux 40 annuités et du calcul sur les 10 meilleures années au calcul sur les 25 meilleures années. En 1995 **Juppé** a placé le régime de retraite des salariés du privé et l'ensemble de la Sécurité sociale sous la coupe de l'Etat, mais les grèves l'ont empêché d'aligner le Code des pensions (fonctionnaires d'Etat) sur les salariés du privé. Naturellement, depuis 1993, les médias s'acharnent à expliquer à ceux-ci que les fonctionnaires sont des "privilegiés" qu'il faut aligner sur les 40 annuités. Petit problème : chaque grande poussée gréviste, en 1995, en 2003, fait mentir les sondages et voit un soutien massif de tous les travailleurs aux secteurs en grève (cheminots en 95, enseignants en 2003). Mais en 2003 **Fillon** parvient à porter le coup recherché sur les fonctionnaires, puisque la poussée vers la grève générale est contenue par les directions syndicales. De plus, il brise tout principe légal garantissant le droit à la retraite après un certain nombre d'années de cotisations, ce qui montre bien que le but n'était pas de rétablir une pseudo justice en traitant les fonctionnaires aussi mal que les salariés du privé, mais bien de dégrader la situation de tous. Le nombre d'annuités est à géométrie variable, il risque d'augmenter au delà de 40 ans indéfiniment : prochaine échéance, justement, en 2008.

Voilà donc comment les régimes "spéciaux" se trouvent *maintenant* les seuls à avoir conservé ce qui était un droit commun. Les détruire permettra d'aggraver encore la situation de tous les salariés à l'occasion de la "renégociation" de 2008 prévue par la loi Fillon.

Encore une fois, rétablissons la vérité : pourquoi veulent-ils imposer cette "réforme" ?

Parce que ça coûte trop cher ? Allons donc ! En 1945 quand le régime général de la Sécurité sociale a été instauré, la France était plusieurs dizaines de fois plus "pauvre" qu'aujourd'hui, alors cherchez l'erreur !

Parce que les gens vivent trop vieux ? Sauf que les patrons s'en débarrassent toujours aux mêmes âges, et qu'en fait s'il s'agit, un peu, de faire travailler les vieux, il s'agit surtout de réduire les retraites de tous.

**Mais la vraie raison, la voici :** les régimes de retraites, la caisse des pensions civiles de l'Etat, les caisses des régimes "spéciaux", représentent des sommes considérables. Dans les pays anglo-saxons ou en Espagne, de telles sommes ont été converties

en fonds de pensions, fonds d'investissements et autres *hedge funds* : l'argent créé par le travail et économisé par la classe des salariés, c'est-à-dire tout ce que l'on appelle "cotisations salariales" aussi bien que "cotisations patronales" et que ces Messieurs appellent "charges", est géré par les financiers pour spéculer et arrondir leurs profits. De telles institutions (les "investisseurs institutionnels" appelés les "zinzins" par les professionnels ! ) manquent cruellement au capitalisme français, d'autant plus que depuis les années 1980 la bourse de Paris est très ouverte au capital anglo-saxon des dits "zinzins". Le vrai but n'est pas de "garantir les retraites" mais de s'emparer de ces sommes.

Indignité ? Il a dit indignité !

### **Pourquoi précisément maintenant ?**

La décision d'attaquer maintenant, cet automne, les régimes "spéciaux", semble avoir été prise dans une certaine précipitation par le gouvernement et a revêtu une forme -son annonce soudaine par F. Fillon déclarant que tout était "prêt"- qui a fait spéculer les commentateurs sur le besoin du premier ministre de "s'affirmer". Sans fréquenter les arcanes du pouvoir, il est manifeste que si tout est évidemment "prêt" -et ce depuis bien avant l'élection de M.Sarkozy- le choix du moment a fait débat dans les sommets du pouvoir, où l'on a craint et où l'on craint de s'enliser, car ils savent que les rapports de force sociaux réels ne sont pas encore alignés sur ce que devrait signifier, pour eux, la victoire électorale de Sarkozy à la présidentielle : la restauration totale du pouvoir fort de l'Etat de la V<sup>e</sup> République et du capital en France, une défaite durable de la classe ouvrière analogue à ce que Thatcher a réussi il y a vingt ans en Grande-Bretagne. Ils savent que, encore et toujours, c'est cela qu'ils ont à faire et que ce n'est pas fait, que c'est loin d'être fait.

De leur point de vue à eux, avec les quatre premières lois de cet été, ils n'ont pas démarré assez fort. Ce qui le leur souffle sur la nuque, c'est la crise financière. C'est pourquoi Sarkozy n'a pas rassuré les patrons en allant leur parler au congrès du MEDEF. Il a eu beau leur promettre de s'en prendre à la Fonction publique, et s'excuser de n'en être encore qu'au non remplacement d'un fonctionnaire d'Etat sur trois partant en retraite en assurant qu'il allait passer à un sur deux, les patrons ont grogné. Surtout qu'il leur a également conseillé d'augmenter les salaires : Sarkozy doit jouer son rôle de président-Bonaparte, homme des patrons obligé de faire croire qu'il est au dessus des classes et des partis pour mieux les servir, et il sait que les hausses de prix posent frontalement la question des salaires et qu'il faut s'attendre à des grèves pour les salaires dans les entreprises.

Dans les deux semaines qui ont suivi cette prestation en demi-teinte pour les patrons, des couacs gouvernementaux se sont multipliés, révélant la fragilité du dispositif monté en hâte par Sarkozy, des déclarations de Md. Lagarde qui n'a manifestement rien compris aux subtilités du bonapartisme à la française aux aventures de Rama Yade à Aubervilliers. Et c'est donc Fillon qui a sonné le coup de sifflet de l'attaque contre les retraites. Tout se passe comme si Sarkozy avait du s'aligner et prendre la tête de l'offensive. Au même moment, il se ralliait à la fusion Suez-GDF et l'imposait, donc l'achèvement de la privatisation de GDF, et il donnait des dates butoirs : le 18 septembre, voyez-vous, le président va "parler" contre les régimes "spéciaux", puis le 20 septembre, il va "parler", encore, sur la Fonction publique et la réforme de l'Etat, autre domaine dans lequel l'offensive gouvernementale a pris du retard cet été. Au même moment, est annoncé la liquidation du fret ferroviaire -en plein "Grenelle de l'environnement" ! - avec 7000 suppressions d'emplois ! Et comme tout se tient, le sieur Hortefeux, ministre aux expulsions identitaires, dûment engueulé par son maître fin août, sermonne les préfets qui n'expulsent pas assez parce qu'ils sont tétanisés par la révulsion que ces pratiques produisent dans la population dès qu'elle en est témoin.

**L'attitude du pouvoir n'est pas une attitude de gens qui se sentent forts, mais elle est celle de gens qui tentent d'affirmer leur force, pour en faire une réalité, qu'elle n'est pas encore.**

C'est sous cet angle qu'il faut bien comprendre le choix fait par Fillon, des plus calculés et des plus conscients, d'annoncer que la "réforme" est "prête", que le décret est écrit, que l'Elysée a tout prévu, donc qu'il n'y a pas de marge pour la "négociation" ni pour le "débat parlementaire", même s'il y aura "négociation" et "débat parlementaire" dans un seul but : aligner, impliquer les organisations syndicales et l'"opposition" politique. En s'exprimant ainsi, le premier ministre a délibérément recréé une situation qui présente un air de déjà vu : début 2006, son prédécesseur M. De Villepin avait de la même façon proclamé la mise en place du CPE, le Contrat Première Embauche, sans "concertation", mettant notamment les confédérations syndicales devant le fait accompli. On connaît la suite. Fillon ici entend que la suite ne soit pas la même. Il veut de la sorte conjurer le spectre de 2006 et faire ce à quoi De Villepin et Chirac n'étaient pas arrivés, et ce pour quoi les patrons leur ont préféré Sarkozy : battre la classe des salariés et se libérer de l'obligation permanente d'appeler au secours les dirigeants syndicaux pour légitimer les mesures gouvernementales et patronales.

**Sur quoi s'appuient-ils ?**

Sur quoi peuvent se fonder les espérances de succès de M.M. Fillon et Sarkozy dans cet affrontement qu'ils préparent ?

Leur principal atout n'est pas la prétendue popularité de leurs mesures. La majorité de la population, des salariés, actifs, chômeurs, retraités ou en formation, ne soutient pas ces mesures mais croit encore sous l'effet des médias et des sondages et surtout sous l'effet des discours et des silences de l'"opposition" et des directions syndicales, qu'elle n'est pas la majorité à rejeter cette politique. Dès que des mouvements importants se produiront la majorité commencera à prendre conscience de sa force, de ce qu'elle est encore la majorité.

Ce sont donc les discours et les silences de l'"opposition" et des directions syndicales qui confortent M.M. Sarkozy et Fillon.

Les discours : Manuel Valls, l'homme de Sarkozy dans le PS, a tout dit. Après avoir expliqué qu'il fallait faire des "*bouts de chemin*" avec Sarkozy, il a apporté son soutien à la destruction des régimes spéciaux. L'opération de liquidation du PS qui avait porté la candidature de Ségolène Royal se prolonge aujourd'hui dans le soutien à Sarkozy de secteurs considérables du PS, de ses dirigeants. François Hollande et la direction du PS tout en condamnant les "ralliements" et en souhaitant qu'un Valls se taisent, sont dans l'incapacité de les empêcher et de réduire les Valls au silence, car ce ralliement de plus en plus ouvert aux positions de la droite et au bonapartisme de Sarkozy s'appuie sur ce qu'a été depuis des années la politique de cette même direction du PS. La base sociale, électorale et militante du PS et du reste de la gauche, par contre, veut affronter Sarkozy : malgré ses mauvais bergers et ses généraux saboteurs, elle a infligé un premier échec à Sarkozy au second tour des législatives. Même la base militante existe encore et cherche une issue : contre toute attente les militants sont venus à l'université d'été de La Rochelle plus nombreux que jamais -4000. Mais sur une question comme les régimes spéciaux, le ralliement à leur prétendue "réforme" indispensable va bien au delà d'un Valls. Hollande, Emmanuelli y sont acquis aussi. Fillon espère donc qu'on n'entendra que les Valls.

Les silences. Ce n'est pas compliqué d'expliquer que les régimes "spéciaux" ne sont pas des privilèges, mais le reste du droit commun et que l'égalité c'est sa restauration, donc l'abrogation des lois Balladur, Juppé et Fillon. Ce n'est pas compliqué d'expliquer les vrais raisons de l'acharnement des patrons et de Sarkozy contre eux. Le tintamarre médiatique ne serait pas compliqué à retourner et les gens ne sont pas stupides. Mais aucun dirigeant syndical national ne le fait.

Quand Fillon a fait sa déclaration, ils ont certes "élevé la voix". Jacques Chérèque a évoqué un "conflit majeur" dans lequel serait la CFDT. Bernard Thibault a dit "*Il va y avoir du sport*". Jean-Claude Mailly dénonce "*la tentation du passage en force*". Mais eux, que revendiquent-ils ? S'en tenir au maintien des régimes "spéciaux" sans le relier à l'abrogation des lois Balladur, Juppé et Fillon fait le jeu de la propagande qui dénonce les "privilegiés". En fait, ils protestent contre le "manque de concertation". Qu'est-ce à dire ? Si tout cela était négocié, ils seraient d'accord ? Oui, pour Jacques Chérèque, explicitement (la CFDT soutient et même inspire les contre-réformes contre la protection sociale depuis des années). Mais CGT et FO peuvent-elles se satisfaire qu'on leur permette de "négocier" ?

Quelles "négociations" ? Au moment même où le gouvernement annonce qu'il va passer à l'attaque, et ce n'est pas une coïncidence, commencent de grandes "négociations" avec le MEDEF sur la "réforme du marché du travail". Négociations "encadrées" : Sarkozy leur a donné "trois mois". Trois mois pour faire un pas décisif vers la mise en cause des CDI voulue par le gouvernement, en instaurant la "*séparation à l'amiable*" en matière de licenciements, la création de "*droits attachés au salarié plutôt qu'au contrat*" c'est-à-dire l'individualisation des droits contre les droits collectifs et les conventions collectives, au nom de la "sécurisation des parcours professionnels" qu'on l'appelle ou non "Sécurité sociale professionnelle", et l'encadrement quasi policier des chômeurs que Sarkozy a attaqués aussi dans son discours de Strasbourg, avec au passage la fusion de l'UNEDIC et de l'ANPE, menaçant l'UNEDIC en tant que structure de gestion de la part socialisée des salaires et l'ANPE en tant que service public. Voilà ce qu'il s'agit de négocier !

Parallèlement, les syndicats sont convoqués à des conférences tripartites pour élaborer ensemble la "réforme" et non pas pour négocier : le 4 octobre sur les conditions de travail, le 23 octobre sur le pouvoir d'achat, le 12 novembre sur l'égalité professionnelle, et dans la Fonction publique le 1<sup>er</sup> octobre sur les "*valeurs et les missions de l'Etat*" ( ? ! ), le 8 sur les "parcours professionnel" (ce qui veut dire traduit en français : contre les carrières), le 15 sur les salaires, le 21 sur le "dialogue social". Là encore tout est déjà décidé et il s'agit d'associer les syndicats à la politique gouvernementale.

Et puis sont censées s'ouvrir les "négociations" prévues par la loi anti-grève sur la "continuité du service public dans les transports terrestres non touristiques de voyageurs". La loi est ici très précise : d'une part au niveau des branches de transports doivent être négociées les conditions du "dialogue social", c'est-à-dire comment mettre en place le préavis du préavis imposé par la loi (8 jours avant

le préavis de grève de 5 jours lui-même ! ), d'autre part au niveau des autorités organisatrices des transports (départements et régions) doivent être "négociées" les horaires et lignes prioritaires dans lesquelles les personnels auront obligation de se déclarer grévistes 48 heures à l'avance. Quelle que soit l'issue de ces "négociations" des décrets sont annoncés au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Des pressions sont exercées pour des "négociations" du même tabac dans la marine, notamment sur la liaison Corse-Méditerranée.

Moins que jamais il ne s'agit de "négociations" et il est très difficile de comprendre ce que veut dire au juste le bureau confédéral de la CGT quand il revendique que ces "négociations" aient lieu au niveau de la "branche" plutôt que "par entreprises", si ce n'est qu'il fait ainsi savoir au gouvernement qu'il y participera.

Enfin, pour être complets, n'oublions pas ce machin intitulé "Grenelle de l'environnement". La portée de la "négociation" est donnée par l'annonce des 7000 suppressions d'emplois dans le fret ferroviaire, au profit des patrons routiers forcément : bonjour l'environnement et le gaz carbonique !

### **Le passage en force, c'est le résultat du dialogue social !**

Il y a une leçon pour les militants syndicaux dans la combinaison de tout cela avec l'annonce de la charge contre les régimes de retraites pour laquelle tout est "prêt" comme l'a dit Fillon : ce qui a créé les conditions permettant au gouvernement de vouloir "passer en force", c'est la "concertation", ce sont les pseudo "négociations", ce sont les "conférences tripartites". **Le passage en force n'est pas la négation, mais il est l'aboutissement du "dialogue social"**. Celui qui veut sincèrement négocier doit vouloir affronter Sarkozy et le gouvernement.

La limite est atteinte : comme lors du CPE, en plus grave, la participation ou l'engagement de participer aux plus invraisemblables "négociations" a permis à Sarkozy et au gouvernement de prétendre passer ouvertement en force, d'abord sur les régimes de retraites "spéciaux", puis sur tout.

### **Nous aussi, nous préparons l'affrontement.**

**La première urgence, c'est d'expliquer les vrais enjeux.** Outre ce qui est expliqué ci-dessus, ceci nous conduit, centralement, au droit de grève. On voit que les éléments se réunissent chez les cheminots notamment : menace sur les retraites, destructions du fret et suppressions d'emplois, sans compter la stupidité croissante d'un encadrement supérieur qui n'est plus payé et formé pour assurer un bon service et veiller au bon état du matériel

mais pour harceler les cheminots et faire de la SNCF une "entreprise". Or, la loi est votée, qui instaure un état d'exception dans les transports terrestres. Mais elle n'est pas encore passée dans la vie. Et elle comporte un silence volontaire : d'un côté (article 5) elle dit que le service minimum est obligatoire, de l'autre elle ne dit pas ce qui se passe si le nombre de grévistes l'empêche !

C'est clair : la loi laisse volontairement un espace au rapport de force, à l'épreuve de force. Evidemment, il faudra que les cheminots et les chauffeurs de car marchent sur la loi, ne la respectent pas. Cela, ils ne pourront le faire qu'avec l'appui de toute la classe ouvrière. En expliquant **la vérité** aux travailleurs nous devons préparer ce moment où il faudra envahir tous ensemble les voies. En exigeant **l'abrogation** de cette loi.

C'est ce que devraient faire les directions syndicales. Mais l'on ne peut pas se contenter de s'adresser à elles, et les mettre "au pied du mur" n'a guère d'intérêt en soi : la question est d'engager la

discussion avec un maximum de travailleurs, de militants ouvriers, de responsables syndicaux, sur ce dialogue social qui trouve aujourd'hui son couronnement et son aboutissement dans le passage en force. Dans la situation où ils sont ainsi placés, nombre de syndicats locaux et de branche se sentent pour l'instant contraints d' "y aller" pour limiter les dégâts. Rompre les pseudos négociations -tout en exigeant de vraies négociations, et d'abord avec le patronat sur les salaires- et engager une vaste campagne d'explication, voilà ce qui devrait être fait *au sommet*, nationalement.

Alors, autant que nos moyens nous le permettent, avec une perspective politique et parce que nous avons cette perspective politique : défaire Sarkozy qui veut nous défaire, engageons sur la base du succès, à notre échelle, de l'appel "le droit de grève n'est pas négociable", la bataille pour l'abrogation de la loi, pour expliquer les enjeux et expliquer le sens du "dialogue social", pour préparer l'affrontement.

## La toile des alliances

Les sites Militant (<http://www.le-militant.org>) et La Lettre de Liaisons ([http://site.voila.fr/bulletin\\_Liaisons/](http://site.voila.fr/bulletin_Liaisons/)) ont mis en ligne les précédents numéros du Bulletin d'échange des signataires, au format PDF.

## L'appel et les signataires

### Le droit de grève n'est pas négociable !

L'objectif final de Sarkozy avec le "service minimum" c'est d'interdire le droit de grève dans les entreprises. Le pot -aux-roses ? Le voici : *"A celui qui est contre la grève obligatoire imposée par une minorité, je propose la démocratie par l'organisation obligatoire d'un vote à bulletin secret dans les huit jours qui suivront tout déclenchement d'un mouvement social."* (N.Sarkozy, Agen, le 22 juin 2006). *"Ces nouvelles règles s'appliqueront d'abord dans les entreprises en charge d'un service public, dans les universités et dans les administrations."* (Xavier Bertrand à La Tribune, le 29 janvier 2007). *"Le vote à bulletin secret commencerait par le service public et pourrait être élargi au privé d'une manière générale."* (Rachida Dati, 1<sup>o</sup> février).

Ils nous parlent de "démocratie", mais la réalité du marché du travail, c'est l'obligation de vendre sa force de travail ou d'être chômeur, obligation imposée par une minorité : la minorité capitaliste. Sa conséquence dans l'entreprise, c'est tout le pouvoir au patron. Toute grève véritable est une grève imposée contre cet ordre de choses : cela ne se fait jamais sans choc. Les piquets de grève sont souvent la condition pour que la majorité puisse, comme elle le souhaite, faire grève. Et cela, beaucoup de jeunes, dans leurs lycées, leurs facultés, leurs IUT, l'ont appris aussi dans la lutte contre le CPE en 2006. Sans piquets, jamais cette victoire de la démocratie qu'a été le retrait du CPE n'aurait été arrachée. Si on les laisse faire, ils ne s'arrêteront pas là.

En Grande-Bretagne, Thatcher a imposé le vote secret, sous contrôle d'huissier, avant toute grève, interdit les grèves interprofessionnelles et les grèves de solidarité. Au XIX<sup>e</sup> siècle le droit de grève a été arraché par des grèves illégales et violentes et ne l'aurait jamais été autrement. Il est désormais un droit constitutionnel, même si c'est un droit qui est toujours aussi difficile à mettre en oeuvre, particulièrement pour les salariés du privé.

Le plan du gouvernement est clair. 1<sup>o</sup>) Instaurer "dans la concertation" le service minimum dans les transports et les établissements scolaires, avant fin 2007 au moins pour les transports, en ne parlant pas trop de leur projet contre les travailleurs du privé pour diviser entre public et privé. Selon les propres statistiques de la SNCF, 3% des trains non pris sont dus à des grèves. Moins il y aura de grèves, plus les trains arriveront en

retard, car les atteintes au service public se multiplieront. 2°) En 2008, s'ils en ont réuni ainsi les conditions juridiques, ils pourront essayer de briser une éventuelle grève des conducteurs de trains pour défendre leur régime de retraite, dernier bastion avec les électriciens et les gaziers du droit aux 37,5 annuités de cotisations : ils pourront tenter de réquisitionner et de licencier les récalcitrants. 3°) Ayant ainsi modifié le rapport de force social, ils imposeront alors, courant 2008, le "contrat unique" de travail facilitant les licenciements dans toutes les entreprises et verrouilleront le droit de grève partout, pour imposer la dictature complète dans les boîtes. Mais ils savent qu'en réalité ils sont minoritaires pour faire cela, ils savent que les salariés seront décidés à se battre et ils craignent qu'un affrontement sur le droit de grève devienne un choc frontal dans lequel ce sera soit la classe ouvrière française qui sera défaite, soit Sarkozy.

Le droit de grève n'est pas négociable. Le service minimum imposé par la loi c'est mettre le doigt ans l'engrenage de sa destruction. Par conséquent, nous demandons aux organisations CGT, FO, CFDT, FSU, UNSA CFTC, CGC, Solidaires d'exiger le retrait du projet sur le service minimum et la remise en cause du droit de grève et sur cette base développer des initiatives de lutte dans l'unité syndicale la plus large.

Hélène FRANCO (secrétaire générale du Syndicat de la Magistrature), Christian BARLO (secrétaire général de la CGT CELM, 83500\*), Jean-François CHALOT (EPA FSU\*), Philippe ENCLOS (bureau national du SNESup-FSU), François FERRETTE (membre du bureau national du SNASUB-FSU\*), Yann LEGUET (élu CDFN FSU et CAN SNASUB), Stéphane FUSTEC (secrétaire adjoint de l'US CGT commerce et services, 75\*), Vincent PRESUMEY (secrétaire départemental de la FSU, 03), Jean-François ADAM (Union Syndicale Solidaires Paris), Henri AMADEI (Emancipation au SNESup-FSU), Quentin DAUPHINE (enseignant, conseil national de la FSU, tendance Emancipation) Emile FABROL (membre de la CE de l'UFICT-CGT des Services Publics), Claude LUCHETTA (responsable SNES-FSU Haute-Loire), Fabien GALLET (responsable SUD-Education et Solidaires, Ardèche), Luc COLPART (professeur d'histoire, secrétaire académique de Sud Education Créteil), Michel TOMMASINI (CE UD CGT Vosges), UDAS (Union des Alternatives Syndicales), Sylvie BONNIN (responsable FO conseil général Allier), Fredo, (webmaster de [www.edf-gdf-loire-CGT.com](http://www.edf-gdf-loire-CGT.com)), Denis PELLETIER (Syndicat des Inspecteurs de l'Education Nationale - FO SIDEN - FO, président de l'Union Départementale des Retraités FO des Yvelines UDR - FO 78), Henri CHAPEL (délégué syndical CGT commerce et services), Edouard MARTIN (secrétaire du SNES lycée de Millau, Aveyron), Olivier DELBEKE (secrétaire adjoint CGT OM IGN\*), Mayeul CHAMUSSY (Communaux CGT Grenoble), Rémi LOVATI (Syndicaliste CGT OM IGN), Brigitte ROUGE (CGT OM IGN. Ouvrière de l'Etat), Magali ESCOT (CGT Marseille), Christian LANGUILLE (syndiqué SNAD CGT Paris), Pascal CONTEJEAN (Syndicaliste CGT ARES - UL des ULIS - Essonne), Boualem SNAOUI (enseignant CGT 95), André BARNOIN (retraité France télécom, militant CGT), Marcel BAKULI (militant CGT), Jérémie FORTIN (USPAOC-CGT ; Animation socioculturelle et Sports), Arnaud DURAND (enseignant, syndiqué CGT sensibilité Ecologiste et Antinucléaire, Collectif Antilibéral de Gauche d'Avranches), Jean-Charles VESCOVO (CGT CU Strasbourg), Jacques CABANES (militant CGT Métallurgie, usine Potain, Moulins - Allier), Pierre GUILLAUMIN (militant CGT, Les Charmettes, santé-sociaux - Allier), Miguel MASSOU (CGT France Télécom, Allier), Bernard GRANGEON (CGT EDF, Puy de Dôme), Mohamed KEBOUR (chauffagiste CGT, Yzeure - Allier), Anne KEBOUR (cadre santé, CGT, Moulins - Allier), Christophe HERNIGOU (enseignant CGT Finistère), May LANGLOIS (employée communale CGT Finistère), Francis LARGIER (adhérent CFDT), Rémy JANNEAU (SNESup), Jacques FONTAINE (SNESup Ecole Emancipée), Dani MOLINES (SNES Aix-Marseille /FSU 13), Richard NEUVILLE (SNU TEFI-FSU Ardèche), Pierre THUAULT (Directeur d'Ecole retraité SNUIPP), S. PLISSON (étudiante salariée AGEL FSU Limoges), Jean-Luc MERCIER (professeur Aubagne, FSU, RESF, ATTAC, Ballon Rouge, Amnesty International), Eric SCHATZ (syndiqué SNES Pau), Philippe DEGUELTE (militant SNUI et Gauche Alternative Paris 12), Michel ROULLOT (SNEP/FSU 974), Joss ROVELAS (adhérent SUD PTT, responsable d'association), Benoist DECHAMPS (ingénieur télécom, SUD Centrale), Michel LE DEAN (retraité FSU), David NOËL (Professeur d'histoire-géographie, SUD Education 59/62), Pascal DIDIER (SUD éduc Nancy), Marie Noëlle RIBONI (professeur, syndiquée à SUD éducation), Hyacinthe ROBERT (ex conseiller Prud'hommes, 06580 Pegomas), Pascal SACAU (leader syndical national réintégré à GAN Assurances), FSE Paris I-IV, Jean-Baptiste MARTINI (président de l'AGEP-FSE, Aix-Marseille), PSL (Pour un syndicalisme de lutte, tendance de la FSU), CILCA (Courant Intersyndical Lutte de Classe Antibureaucratique), Christine SANQUER (Conseil régional PACA, SDU13-SNUCLIAS-FSU), Laure DAEL (conseillère générale 27), Sylvie BARENFELD (militante PS Paris 12), Renaud CHENU (jeune socialiste, Paris), MARIUS (Adhérent ATTAC Alpes Maritimes N° X0038132), Amaury COUDERC (ex-maire et conseiller régional, animateur de « Rassembler à gauche »), Pierre DOMINE (président de l'ADLPP Association des Libres Penseurs de France, 93), Mireille CAMBUS (vice-présidente de l'ADLPP nationale, 65), François LEDRU (Grenoble, délégué com de l'Association des Libres Penseurs de France ADLPP), Jeannine RENARD (présidente de la Libre Pensée de la Côte d'Or) Enzo D'AVIOLO, Christine DELPHY, Alain LACROIX (chauffeur de car à mi temps), Claude MONNIER (ouvrier retraité), Philippe COMMARET (professeur d'EPS, TZR Aveyron), Antoine MOURAT (ATER à l'Université d'Orléans), Françoise SALMON (enseignante), Sylvie PRALONG (enseignante, Montauban 82), Philippe KAUFMANN (enseignant 07200 Aubenas), Charles GILBERT (professeur retraité, Carpentras), Jean Charles ALBERT (instituteur retraité, membre de la LCR, La Seyne Sur Mer), Mireille POPELIN (militante laïque, enseignante retraitée Villeurbanne), Jean POUSSIN (ancien syndicaliste FO, ancien délégué syndical), Daniel ALLONCLE (ancien syndicaliste), Guy LAURENT (syndicaliste retraité), Valérie BOUILLON (sculpteure), Nathalie BONIS (secrétaire commerciale), Natacha SOMMER (chargée d'opérations), Joan-Leslie JAKOBOWSKI (artiste), Christophe SAGET (dessinateur, Lyon), Yvonne MIGNOT LEFEBVRE (chercheur CNRS, Paris 20e), Catherine LEVY (sociologue CNRS, retraitée), Patrick GUMEZ (retraité des ouvriers d'Etat), Jean DUBOSCLARD (retraité), Maurice BISSEY (ingénieur diplômé de l'ENSA, retraité, Lyon), Michèle THEVENIN (retraitée Education nationale), Andrée DUPRAT (retraitée enseignement), Didier GASSE (retraité de l'enseignement, professeur agrégé de mathématiques, résident en Nouvelle Calédonie), Françoise WEIL (retraitée, Saint Nazaire), Michèle MAILLEUR (professeur, Saint Nazaire), Jean-Claude BREGLIANO (prof. Des universités retraité), Jean-Marc

SEIGNOBOS (Prof d'Ecole Valence 26), Bernard CHEUCLE (éducateur spécialisé), Oristelle BONIS (traductrice), Lucien VENTRE (retraité défense), François ROUX (moniteur de ski et guide de haute montagne), Louis BASTIN (réalisateur), Vivian ACCHIARDO (peintre sculpteur, 83), Christian DESERT (retraité graphiste), Luciana BEN DHAOU (mère au foyer) Maurice AZOULAY (retraité ministère de l'intérieur), Michèle MURATORE (Formatrice NICE), Natacha CHETCUTI (doctorante en sociologie, EHSS Paris), Wenceslas LIZE (doctorant en sociologie), Simon CARET (étudiant science po, Rennes), Billy FERREOL (étudiant), Marie-Odile PERY, Claude RAMIN (citoyen, Aix en Provence). Patrick SELLE (Citoyen encore libre et jeune retraité sur le Pays d'Aix en Provence), Guillaume BASSAGET nord ouest Var), Didier DEBALS (974), Daniel COJEAN.

Pour vous joindre à cet appel : envoyer nom, prénom et qualité à : [syndicalisme@le-militant.org](mailto:syndicalisme@le-militant.org)

(\*) Les appartenances sont mentionnées uniquement pour indetification. Bien entendu les diverses instances syndicales qui prendraient connaissance de ce texte et en partageraient les orientations sont vivement invitées à le co-signer.

## Nouveaux soutiens, sur une position spécifique

Les soussignés s'associent à cet appel. Considérant que le rejet unanime par toutes les organisations syndicales du CPE et leur refus de le négocier a été un élément important qui a contribué à la mobilisation victorieuse, ils estiment que cette expérience démontre :

les directions syndicales **ne doivent participer en aucun cas aux multiples négociations et concertations qui doivent désormais mettre en place entreprise par entreprise le service minimum.**

Ils proposent de constituer partout des **collectifs rassemblant syndiqués comme non syndiqués pour engager la mobilisation unie en défense du droit de grève contre le gouvernement Sarkozy et son service minimum.**

Nom	Prénom	Qualité	Appartenance syndicale	Appartenance politique	Lieu de travail
RONDEAU	Gilles	Chômeur			La Réunion
CHAZALET	Nicolette	agent La Poste	CGT	CCI(T)	69
BRUYERE-QUINSON	Violaine	Auxiliaire-puéricultrice			69
QUINSON	Laurent	Bibliothécaire	SNASUB-FSU	CCI(T)	INSA Lyon
GRIOT	Alain	Bibliothécaire			Université Réunion
BOUKKOURI	Abderrahim	ADT	FERC-CGT		INSA Lyon
GHARIB	Sadok	ADT			INSA Lyon
DEFROMERIE	Isabelle	Bibliothécaire	SNASUB-FSU		INSA Lyon
DEGUIN	Marie-Madeleine	ADT			INSA Lyon
LOYALLE	Christian	ADT	SNPTES-UNSA		INSA Lyon
NADJI	Fatima	Technicienne	FERC-CGT		INSA Lyon
BOUDIA	Dalila	ASI			INSA Lyon
GAMBOA	Doris	Agent			INSA Lyon
WEBER	Raoul	Bibliothécaire	SNASUB-FSU		MEDIAT Grenoble
AW	Bocar	Bibliothécaire			Université Antilles Guyane
GUINOT	Catherine	Bibliothécaire	SNASUB-FSU		Université Réunion
VALYI	Etienne	Attaché Administration	SNASUB-FSU	CCI(T)	IUFM Lyon
DEMARE	Patrick	Adjoint Tech. Princip.			IUFM Lyon
BRIGLIA	Gilles	Adjoint Tech.			IUFM Lyon
GAILLARD	Nicole	SASU	SNASUB-FSU		IUFM Lyon
POUPET	Sébastien	Adjoint Admin.	SNASUB-FSU		IUFM Lyon
THALMANN	Thierry	Adjoint Tech.			IUFM Lyon
PERRET	Lorette	Documentaliste			IUFM Lyon
MAUPIN	Alain	Conducteur	CGT	CCI(T)	TCL 69
BELOUZE	Marie-Claude	Enseignante	SNES-FSU	CCI(T)	Collège Feurs 42
ARDOUIN	Isabelle	SASU	SNASUB-FSU		CNED 69
RASCLE	Louis	Attaché Administration	CGT	CCI(T)	DRASS 69
PICHON	Marie-Noelle	Attaché Administration	CGT	CCI(T)	SDIS 69
YTHIER	Danielle	Attaché Administration	CGT		SDIS 69
DEBRION	Marie-Claude	Service informatique	SUD	CCI(T)	DRASS 69

RASCLE	Elisabeth	Conseillère orientation	SNES-FSU	CCI(T)	
RIBES	Jean	Enseignant Sup retraité	SNESUP-FSU	CCI(T)	
CHAZALET	Albin	Agent hospitalier	CGT	CCI(T)	
HEURTEFEUX	Christine			CCI(T)	
SEROT	Yann	Bibliothécaire			PARIS 3
HEURTEFEUX	Karel	Etudiant		CCI(T)	LYON 1

## International

« *C'est vraiment une offensive internationale contre les droits de base du salariat* » constate notre ami Olivier DELBEKE qui transmet l'article suivant, concernant **PÎLE MAURICE**.

Lundi 3 septembre 2007

No - 16265

Source : <http://www.lexpress.mu>

# REFORME DES LOIS DU TRAVAIL

## Droit de grève : les syndicats s'opposent au bulletin secret

Pour qu'une grève soit déclarée légale, 50 % des membres d'un syndicat doivent voter pour, par voie de scrutins secrets. Selon les syndicats, cette pratique décourage les syndicats. Ils comptent interpellier des organismes internationaux.

Les syndicalistes se mobilisent pour contester certaines dispositions de l'Employment Relations Bill (ERB) et l'Employment Rights Bill. C'est plus particulièrement la clause ayant trait au droit de grève qui met les syndicalistes en rogne. Pour qu'une grève soit déclarée légale, il faudra à l'avenir que la majorité des membres d'un syndicat décide de le faire par bulletins secrets au lieu de la voie de mains levées. Pour organiser une grève, il faudra qu'elle soit plébiscitée par plus de 50 % des membres d'un syndicat, d'après les dispositions de l'ERB.

Une pratique qui, selon les syndicalistes, est susceptible de décourager les travailleurs à faire grève. Pour eux, il faudra que les syndicalistes aient le droit de déclencher une grève de façon spontanée. L'Employment Relations Bill stipule que le ministre du Travail et des relations industrielles doit être préalablement informé de la tenue d'une grève dix jours à l'avance.

Les dirigeants des 13 fédérations syndicales qui se sont réunis, samedi, à l'Unity House, à Beau-Bassin ont pris la décision de mettre sur pied deux comités pour analyser les deux projets de loi qui remplaceront l'Industrial Relations Act et le Labour Act. Ces deux comités présenteront leurs propositions au gouvernement au plus tard le 12 octobre prochain dans un mémoire.

En attendant, les dirigeants syndicaux ont pris la décision de déposer une protestation officielle au Bureau international du travail (BIT) et à l'International Trade Unions Confederation. Ils vont demander à ces deux instances de prendre

position contre le fait que l'organisation d'une grève devrait à l'avenir être votée par voie de scrutins secrets.

Dans une déclaration à l'express, hier, Radhakrishna Sadien, président de la Government Servant's Association (GSA), a déclaré que l'article ayant trait à l'organisation d'une grève est ambigu. "Il faudra une majorité absolue pour organiser une grève. Qu'est-ce que cela veut dire ? Est-ce que cela veut dire que cela concerne uniquement les travailleurs qui sont syndiqués ou tous les travailleurs ?" se demande le président de la GSA. Le syndicaliste n'apprécie pas non plus le fait que le Premier ministre aura la prérogative de faire avorter une grève. Le chef du gouvernement peut, par exemple, avoir recours à une injonction pour stopper une grève s'il juge qu'elle mettra en péril l'intérêt supérieur du pays.

Son point de vue est partagé par Cassam Kurreeman, président du Mauritius Labour Congress. Pour lui, les procédures pour organiser une grève deviennent plus difficiles car le gouvernement peut effectuer une demande à un tribunal pour le maintien d'un minimum de service dans le pays en cas de force majeure, surtout en ce qui concerne les services de santé et de sécurité intérieure. Le syndicaliste annonce aussi qu'il entend protester contre le fait que pour créer un syndicat il faudra maintenant 30 membres au lieu de sept.

### "Plus dangereux que l'Ira"

Réagissant à la publication de l'ERB, l'ancien ministre du Travail et des relations industrielles, Showkutally Soodhun, a déclaré que ce projet de loi est "plus dangereux" que l'Industrial Relations Act de 1973. "Cette loi attaque directement la démocratie industrielle." Selon lui, cette nouvelle loi va à l'encontre de la convention 87 du BIT sur la

négociation collective car il encourage la classe patronale à discuter directement avec les travailleurs au lieu de passer par les syndicats.

“Une bonne relation industrielle n’a jamais existé sans les syndicats. C’est en fait une loi qui ne protège pas les syndicats.” L’ancien ministre du Travail déclare aussi que la nouvelle loi n’oblige pas un employeur à donner la raison pour laquelle il peut mettre à la porte un salarié pour avoir participé à une activité syndicale.

Parlant du droit de grève, il argue que les procédures pour aboutir à cette action syndicale deviennent plus longues et fastidieuses. “C’est une véritable forme de dictature. Les travailleurs n’auront plus droit à la parole.”

Pour ce qui est de l’ERB, il trouve que cette loi devient “plus flexible pour les patrons”. Désormais,

dit-il, le dimanche sera considéré comme un jour de travail normal. Cette section impliquera l’amendement de l’Industrial Expansions Act qui régit les conditions de travail dans la zone franche du textile.

Showkutally Soodhun conclut que cette loi n’encourage pas les travailleurs car elle ne fait pas provision pour une “portable pension” et qu’aucune compensation n’est prévue pour tout renvoi injustifié. “Insécurité d’emploi, stress au travail, méfiance permanente entre l’employeur et l’employé, voilà ce que cette loi prévoit.”

Par Jean-denis PERMAL

© Copyright La Sentinelle

## Courriers reçus

Ledru , ADLPP (libre pensée libre), tout content de voir nos noms dans la liste, va peut-être venir de Grenoble pour la réu', pas décidé, mais surtout : extraordinaire you're downloading communism !! Je n'aurais pas pensé qu'ils soient CONS au point de dire ça, et même ça peut donner à de modeste piqueurs de chansons l'idée de s'engager plus, tiens pourquoi pas ?

Donc en matière de blagues : un forcené dans une boutique en face de l'Elysée ! 20 h le forcené de la boutique de luxe est arrêté, bon travail les gars, plus qu'à attrapper celui d'en face et au pieu. moins drôle : le président s'inquiète... comment des gens qu'on veut juste renvoyer chez Kadyrov,

entendant les flics casser leur porte, ont-ils pu s'affoler ?

Je mets mon texte préféré sans savoir si je l'ai déjà envoyé.

Salut et fraternité FL

*Faute de place nous ne pouvons mettre cet intéressant texte dans le bulletin, d'autant qu'il n'a pas de rapport direct avec notre objet. Les personnes intéressées peuvent commander « la vraie ruse de l'ultralibéralisme » à [ledru.francois2@wanadoo.fr](mailto:ledru.francois2@wanadoo.fr)*

